

b) Membres à enrôler

En prenant pour chiffres de référence une arme par *Nyumba Kumi* et dix *Nyumba Kumi* par cellule, les besoins en armes s'établissent à :

- commune Muvumba : 35 cellules x 10 soit 350 armes
- commune Murura : 58 cellules x 10 soit 580 armes
- commune Ngarama : 53 cellules x 10 soit 530 armes
- commune Bwisige : 30 cellules x 10 soit 300 armes

Les besoins en munition tiendront compte du genre de l'armement à utiliser ainsi que des dotations d'instruction et de combat propres à chaque arme.

8. Les participants à la réunion reconnaissent que les besoins exprimés ci-dessus sont très élevés et sont conscients de la modicité du budget national. Estimant cependant que l'auto-défense populaire fait partie intégrante d'une politique de défense crédible, ils suggèrent d'expérimenter ce système étape par étape, en privilégiant d'abord, les communes périphériques constamment exposées aux incursions ennemies en l'occurrence celles de Muvumba et de Ngarama, et en l'étendant ensuite à celles de l'intérieur du pays.

Message de son Excellence le Premier ministre, Madame Uwilingiyimana, à la nation (Kigali, le 3 novembre 1993)

Rwandaïses, Rwandaïsi,

Permettez-moi de dénoncer publiquement les visées qu'un groupe d'individus farouchement opposés aux dispositions de l'accord de paix signé le 4 août 1993 à Arusha en Tanzanie entre le Gouvernement Rwandaïsi et le FPR-*Inkotanyi* se propose de concrétiser dans les prochains jours.

Ces individus ont l'intention d'entraver l'action du Gouvernement actuel, de s'attaquer à la sécurité des personnes et des biens et de faire tout leur possible pour contre-carrer la mise en application de l'accord de paix.

Ce groupe fait tout ce qui est de son pouvoir pour empêcher le déploiement de la Force internationale neutre et bloquer de ce fait la mise en place des institutions de transition à base élargie prévues par les accords de paix à savoir : l'Assemblée nationale de transition et le Gouvernement de transition à base élargie, situation qui placerait notre pays dans un désordre dont les conséquences seraient désastreuses.

Cette faction est actuellement occupée à préparer une manifestation accompagnée d'actes de vandalisme qu'elle compte organiser le 5 novembre 1993. Cette manifestation serait destinée à investir les bureaux occupés par les services du Premier ministre, les ministères dévolus au parti MDR ainsi que la maison de Radio-Rwanda. Les manifestants se proposeraient de chasser le Premier ministre, les titulaires des ministères précités ainsi que leurs proches collaborateurs oeuvrant dans les cabinets politiques.

Si ces individus parviennent à provoquer des troubles à caractère politique qu'ils se proposent de faire, tous les ennemis du gouvernement actuel auront atteint un de leurs objectifs.

Le deuxième objectif que cette faction se propose d'atteindre est d'empêcher le Premier ministre désigné, Son Excellence Monsieur Twagiramungu Faustin, de former le Gouvernement de transition à base élargie prévu par les accords d'Arusha.

Le plus grave est que certains éléments des forces de l'ordre ainsi que les adhérents de certaines formations politiques qui ont dénoncé certaines dispositions de l'accord de paix, comptent se joindre, déguisés, à cette action répréhensible.

Chacun de nous a été consterné par l'assassinat de son Excellence Monsieur Melchior Ndadaye, président de la République du Burundi, de ses proches collaborateurs et par le massacre des populations burundaises innocentes. Il est toutefois inadmissible de voir certains responsables politiques se complaire dans l'appel aux massacre entre les Hutu et les Tutsi alors que notre pays était prêt pour la réconciliation nationale, la tolérance et l'accueil

des réfugiés. Ces irresponsables lancent leurs appels au meurtre grâce à des tracts, à des journaux et à leurs discours incendiaires tels que ceux qui ont été prononcés le 23 octobre 1993 à Nyamirambo. (...)

Rwandaïses, Rwandaïses,

Je dénonce publiquement les plans orchestrés par ce groupe d'individus et j'en appelle à votre bonne volonté pour vous opposer énergiquement aux objectifs de ces ennemis de la paix qui veulent mettre notre pays à feu et à sang.

Je demande au ministre de la Défense, au ministre de l'Intérieur et du Développement communal, au ministre de la Justice ainsi qu'à tous les services de sécurité, de mettre tout en oeuvre pour veiller à la sécurité des personnes et des biens. Je remercie vivement le Conseil de sécurité de la préfecture de la ville de Kigali qui a refusé d'accorder l'autorisation d'organiser une telle manifestation le vendredi, un jour ouvrable, car elle risque de perturber la sécurité des personnes et des biens.

Je rappelle aux organisateurs des manifestations qu'ils doivent :

- observer toutes les dispositions prévues par la loi sur les manifestations publiques et les droits reconnus à ceux qui ne veulent pas y prendre part ;
- savoir que tous les dégâts subséquents à toute manifestation sont à la charge de son organisateur ;
- éviter de s'écarter de l'itinéraire autorisé et observer scrupuleusement l'horaire fixé par la manifestation.

Le Conseil des ministres a demandé que toute manifestation illégale doit être dispersée par les services de l'ordre. Je demande donc au ministre de la Défense de donner les instructions fermes à la gendarmerie pour qu'elle s'acquitte de ses tâches de maintien de l'ordre.

Et pour terminer, je demande aux autorités administratives de tous les échelons, aux responsables des partis politiques, aux autorités religieuses, aux associations de défense des droits de l'homme ainsi qu'aux journalistes, de prêcher plus que par le passé les méthodes démocratiques, de prêcher la tolérance, la réconciliation nationale et la bonne entente entre les régions et les ethnies qui composent notre pays. En agissant ainsi, notre pays pourra connaître la paix à laquelle il aspire.

Je vous remercie.

Lettre d'officiers supérieurs des FAR dénonçant la stratégie de blocage des accords d'Arusha du président Habyarimana (Kigali, le 3 décembre 1993)

Monsieur le Commandant de la Mission des Nations unies
pour l'assistance au Rwanda - MINUAR - KIGALI

Objet : Plan machiavélique du Président Habyarimana

Monsieur le Commandant,

Les Forces armées rwandaïses ont dans l'ensemble accueilli favorablement la Résolution n° 872 du Conseil de sécurité des Nations unies portant création de la MINUAR chargée de la mise en oeuvre de l'accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993.

Il est à noter cependant que certains militaires essentiellement originaires de la même région que le président de la République et qui ont toujours préconisé la solution militaire au conflit actuel restent farouchement hostiles à la mise en application de l'accord de paix pour des raisons évidentes d'intérêts égoïstes et de partisanerie aveugle.